

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Participation du Public par Voie Electronique Révision partielle n°1 du SAGE BOUTONNE

De : Jean-Marie B. <jm.b16@hotmail.fr>

Date : 16/05/2023 22:51

Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour

Malgré un Sage engagé depuis 10 ans et un projet de territoire, rien n'a changé, le volume prélevable estival prévu pour 2021 à 3,8 Mm3 n'est plus à l'ordre du jour et le nouveau projet de l'Etat et des élus en charge de ce Sage est de repousser à 2027 la mise en application de ce volume prélevable de 3,8 Mm3. La transition agroécologique pour une agriculture plus résiliente et durable n'est ni soutenue par la politique agricole ni désirée par le monde agricole majoritaire, le décalage des cultures et les modifications d'assolement sont marginaux, la réduction des pesticides reste incantatoire, rien n'avance, tout reste à l'état de communication sur de possibles futurs engagements. Nos campagnes ne changent pas. Les haies en sont un exemple, depuis 2018 ce sont 23000 km de haies qui disparaissent chaque année en France, et le bassin de la Boutonne n'y fait pas exception. Les rodomontades du département avec ses 50 km de haies qui seraient plantés chaque année ne compensent les destructions en cours et les milliers de kilomètres arrachés depuis 30 ans. Alors que le BRGM avait évalué, il y a quelques années, ce volume prélevable estival à 750 000 m3, le lobby des irrigants a réussi à imposer un volume prélevable de 3,8 Mm3, ainsi qu'un volume de réserves disproportionné et dont les impacts n'ont pas été évalués.

La survie des milieux naturels est en jeu, tous les ans les prélèvements agricoles sont disproportionnés, chaque année notre biodiversité s'amenuise un peu plus, elle est exsangue et ne doit plus être sacrifiée au profit de l'agro-industrie et de ses pratiques intensives sous perfusion d'intrants et de pesticides. Sans cette biodiversité nos sociétés ne seront pas viables.

Il arrive un moment où l'Etat et les collectivités ne peuvent plus reculer, on ne change pas les règles dans le seul intérêt et sous la pression de syndicats agricoles, l'eau et la biodiversité sont des biens communs dont la protection relève de l'intérêt général.

Modifier la règle du Sage Boutonne pour repousser à 2027 la mise en application du volume prélevable estival de 3,8 Mm3 est inacceptable, l'Etat et les collectivités doivent respecter leurs engagements pris devant les citoyens. Il y va de leur image et de leur crédibilité.

Jean Marie Bourry

Citoyen de Charente Maritime



Sans virus.www.avast.com